

Monsieur le Recteur,

Les convocations au baccalauréat arrivent dans les établissements et provoquent beaucoup d'émoi et de vives réactions chez les enseignants : en Histoire-géographie, SES, Philosophie, Lettres et Français, disciplines pour lesquelles les convocations sont, à ce jour, parvenues dans les établissements, les délais de correction sont beaucoup trop courts et induisent un nombre de copies supérieur à 10 par jour ouvrable, ce qui paraît peu réaliste pour une correction de bonne qualité.

En Français : certains examinateurs sont convoqués pour les oraux de 8h à 18h du 25/06 au 01/07 (ce qui induit pour certains, compte-tenu des temps de trajet, un départ avant 7h et un retour après 19h après des journées où il est impossible de se ménager un temps de pause - autre que celui du déjeuner- compte-tenu de la nature de l'épreuve). Ensuite, ils devront corriger 70 copies pour le 09/07 avant 10h ; cela signifie 14 copies par jour ouvrable pour des examinateurs épuisés par les oraux. Sans compter que certains auront également été convoqués pour corriger les BTS.

En Lettres : les copies sont remises le 23/06 et le retour est prévu le 02 juillet. Les examinateurs ont donc 6 jours ouvrables, y compris la réunion d'harmonisation prévue sur une journée, pour corriger des lots d'environ 90 copies.

En Histoire-Géographie : la remise des copies se fait le jeudi 25 juin à 17h et la réunion d'harmonisation se déroule l'après-midi du lundi 29 juin pour une remise des notes le jeudi 2 juillet en fin de matinée, soit moins de 5 jours ouvrables au total pour les corrections, dont seulement deux jours et demi après l'harmonisation, ce qui ne permet pas de terminer dans de bonnes conditions la correction des copies pour des lots qui atteignent jusqu'à 75 copies.

En SES : les copies sont remises le 24/06 en fin de journée et la réunion d'harmonisation a lieu le vendredi après-midi : un calendrier très proche du précédent en histoire-géographie (un jour de correction supplémentaire) pour environ 60 copies, donc avec des contraintes très fortes pour les correcteurs.

En Philosophie : 16 demi-journées ouvrables de correction (en enlevant les 2 demi-journées d'harmonisation) avec des paquets de 90 à 150 copies.

Les engagements du rectorat ne sont pas tous tenus.

Par conséquent, nous vous demandons de reconsidérer d'ores et déjà les convocations dans ces disciplines, en particulier les dates de réunion d'harmonisation et de remise des notes.

Pour les corrections et les oraux, nous vous avons demandé dès février de faire appel aux enseignants ayant des classes d'examen, en veillant à ce qu'ils soient le plus largement convoqués, y compris dans le privé. Il nous semble donc surprenant que des collègues n'ayant jamais eu de première soient convoqués pour l'EAF.

Nous sommes en outre surpris de la convocation des PLC2 de ST2S pour la correction des épreuves alors que ces collègues n'ont pas encore été validés par le jury académique. Nous vous demandons de bien vouloir réexaminer cette décision.

Nous souhaiterions également savoir comment sont envisagés les remplacements d'examineurs malades. Des professeurs ont-ils déjà reçu une convocation leur indiquant qu'ils étaient « de réserve »? Cette question nous préoccupe car il est déjà arrivé plusieurs fois que des chefs de centre aient pour consigne de solliciter des professeurs de leur établissement pour pallier une absence d'un examinateur. C'est pour nous inacceptable puisque cela revient à enfreindre la règle de la convocation dans un autre bassin que le sien.

D'ailleurs, à ce propos, la consigne donnée aux professeurs de Français de communiquer les noms des candidats concernés par les descriptifs qu'ils envoient dans les centres d'oraux pose un grave problème: elle signifie que les examinateurs sauront, 13 jours avant de les faire passer, l'identité de leurs candidats et qu'ils la connaîtront au moment de préparer les sujets. Si l'on peut comprendre le souci d'économie de papier qui a sans doute motivé ce changement de consigne (ne plus donner un double des descriptifs aux élèves), il nous semblerait préférable de donner au candidat, pour présentation le jour de l'épreuve, la page de garde de son descriptif avec précision du nom de l'établissement et de son professeur. Nous vous demandons d'envoyer un correctif en ce sens dans les établissements ou à l'intention des coordonnateurs d'oraux afin que les identités des candidats ne soient pas données aux examinateurs dès le 12 juin; l'indication de la nécessité d'envoyer les textes rares n'a pas non plus été donnée.

Nous vous informons que, de notre côté, nous organisons une réunion à l'intention des examinateurs le 10 juin et que nous comptons bien leur faire part de vos réponses ce jour-là. Nous déciderons alors des initiatives qui s'avèreraient nécessaires pour que les corrections puissent se dérouler dans des conditions acceptables pour tous (pas plus de 10 copies par jour ouvrable).

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement à la défense du service public d'Education nationale.